



ROUEN et ses environs

UFROS CGT Rouen et environs
189 rue Albert Dupuis
76000 ROUEN

Lettre ouverte à :

Monsieur le Directeur de la Carsat Normandie

Mesdames et Messieurs les administrateurs de la Carsat Normandie

Rouen le 8 février 2024,

Une injustice sociale

Faut-il rappeler le principe de solidarité de la Sécurité Sociale : chacun contribue en fonction de ses moyens et chacun en bénéficie en fonction de ses besoins.

Force est de constater que ce principe est bafoué en ce qui concerne les pensions de réversion versées à la suite du décès d'un conjoint : la veuve ou le veuf peut rester plus de 6 mois sans prestation !

Le conjoint de Mandarine décède en Août 2023.

Son conjoint percevait mensuellement 1161 € (CARSAT Normandie + complémentaire),

Mandarine percevait mensuellement 174,50 € (CARSAT Normandie + complémentaire).

Une demande de réversion est faite à la CARSAT.

Après plusieurs échanges de courriers, questionnaires à remplir, Mandarine, dans le besoin, se voit obligée d'engager en Décembre 2023 des démarches auprès de sa mairie pour obtenir une aide sociale.

Qui peut vivre avec 174,50 € par mois ?

Le conjoint de Bernadette (75ans) est décédé mi-avril 2023

Bernadette a une Pension retraite propre de 1040€

Elle contacte la Carsat fin avril, on lui demande de faire son dossier par Internet...

Elle sollicite l'aide du Pimms médiation lors d'un passage dans sa commune début mai 2023. La personne qui la reçoit ne peut rien faire par internet, les comptes Carsat et Ameli de Bernadette sont bloqués !!!

Elle rencontre des militants de notre organisation qui proposent de l'aider...

Le 23 mai, avec Bernadette, ils contactent la Cnam pour signaler l'impossibilité d'accéder au compte Ameli ni d'en créer un nouveau, notre interlocutrice nous indique que les comptes inutilisés depuis deux ans sont désactivés mais pas supprimés, d'où l'impossibilité d'en ouvrir un nouveau !!! Elle supprime le compte bloqué, ce qui nous permet d'en créer un nouveau et de relancer la machine...

Nous pouvons enfin accéder à son compte Carsat via France Connect, nous remplissons le dossier de pension de réversion ce jour.

Le 25 mai, Bernadette reçoit l'accusé de réception et une demande d'informations complémentaires qui sont envoyées par internet le 31 mai.

Plusieurs appels téléphoniques à la Carsat en juillet, août et septembre avec pour seule réponse : il faut patienter !

Le 5 octobre, une nouvelle relance téléphonique est faite, l'interlocuteur l'informe que le dossier n'est toujours pas traité, mais qu'il va l'être prochainement !!!

Le 12 octobre, soit près de six mois après le décès de son mari, notification de la Carsat pour un paiement de sa pension de réversion avec effet rétroactif à compter du 1er mai...

Merci la simplification administrative par le tout numérique !!!

Ces 2 exemples, loin d'être isolés, mettent en évidence des dysfonctionnements graves de la CARSAT Normandie, avec des conséquences sociales dramatiques pour des veuves/veufs déjà dans le chagrin.

Ces deux cas ne sont ils pas l'arbre qui cache la forêt ? Combien de personnes abandonnent leurs droits en cours de route ou ne les réclament pas du fait de la complexité pour les faire valoir et de l'impossibilité d'être accompagné par le personnel de la Carsat ?

Et nous n'évoquons même pas dans cette lettre, les nombreuses personnes qui perçoivent avec un retard leur pension de retraite, les notifications provisoires qui par définition peuvent être revues à la hausse ou à la baisse après plusieurs mois...

C'est inadmissible, insupportable, inacceptable !

Que comptez-vous faire Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, pour que ces situations intolérables ne se présentent plus en 2024 ?

Pour l'Ufros Rouen et ses environs
Le Secrétaire Général
Richard GARCIA

Copie pour Information et action à :
Mesdames et messieurs les députés des circonscriptions Normandes